

Le député catholique aux Pays-Bas ; 1918-1965

par Jean BEAUFAYS,

Chargé de recherche au Centre interuniversitaire de Droit public.



Le politiste a parfois trop tendance à s'attacher aux institutions, aux idées et pas assez aux hommes. Or, l'on sait bien que les premières ne sont jamais que ce que les seconds en font. Aussi nous a-t-il semblé utile de décrire les plus importantes caractéristiques sociologiques d'un groupe parlementaire. Nous avons choisi la « fraction » catholique parce qu'il s'agit de la représentation du parti politique le plus puissant au cours de l'époque en cause. Notre étude a porté sur les 165 élus catholiques à la 2de Kamer, membres du parti catholique, dont une partie au moins du mandat couvre les années 1918 à 1965.

Trois remarques préciseront notre tentative de description du député catholique-type :

1. L'âge d'éligibilité pendant la période qui nous concerne est de trente ans à la seconde Chambre des Etats-Généraux.

2. Il existe une incompatibilité de fonctions : les ministres et secrétaires d'Etat ne peuvent cumuler leurs fonctions et la qualité de membre des Etats-Généraux que pendant trois mois au plus après leur admission comme membre.

3. Le bourgmestre est un fonctionnaire nommé par la Couronne et dont la promotion signifie : être désigné dans une commune plus importante, avec un traitement supérieur.

I. Sexe.

Pour les 94,55 % des cas, les députés catholiques sont des hommes. Les femmes représentent donc 5,45 %.

La fonction de député catholique est essentiellement masculine. Une représentation féminine quasi-symbolique est cependant constamment maintenue.

II. Etat civil.

Il s'agit du rapport mariés-célibataires.

Mariés : 85,19 %.

Célibataires : 14,81 %.

	Par rapport au total %	Par rapport au sexe %
<i>Hommes :</i>		
Mariés	82,72	93,06
Célibataires	2,47	2,78
Prêtres	3,70	4,16
<i>Femmes :</i>		
Mariées	2,47	22,22
Célibataires	8,64	77,77

Les chiffres sont nets : 85,19 % des députés catholiques sont mariés. Mais il existe une très forte opposition selon les sexes : 93,06 % des hommes sont mariés, alors que ce n'est le cas que pour 22,22 % des femmes (1). Il y a là un trait typique du « monde » catholique. Celui-ci, s'il veut être cohérent avec sa doctrine de l'épouse au foyer, ne peut pas envoyer des femmes mariées dans les assemblées législatives, sauf cas exceptionnels.

(1) A titre comparatif voici des chiffres couvrant l'ensemble de la deuxième Chambre des Etats Généraux, pour la session 1963-1964 :

Catholiques mariés		Par rapport au total	30 %
Catholiques célibataires			3,33 %
Non catholiques mariés			62 %
Non catholiques célibataires			4,66 %
Au sein du groupe :			
	<i>Catholiques</i>		<i>Non catholiques</i>
Mariés	90 %		93 %
Célibataires	10 %		7 %
Si l'on compte seulement les femmes, au sein du groupe :			
	<i>Catholiques</i>		<i>Non catholiques</i>
Mariées	0 %		60 %
Célibataires	100 %		40 %

III. Profession civile.

L'expression « profession civile » recouvre le métier exercé par le représentant avant son élection et parfois concurremment avec son mandat. Il faut se souvenir que les notices biographiques ne sont pas toujours précises quant à la catégorie sociale exacte de l'intéressé.

Le tableau suivant exprime les résultats obtenus :

<i>Profession</i>	<i>Pourcentage par rapport au total</i>
Juristes (avocats, notaires...)	23,03
Industriels, banquiers	3,03
Médecins, pharmaciens, vétérinaires	0,61
Ingénieurs	3,64
Employés, enseignants	43,64
Ouvriers	6,67
Commerçants, petits indépendants	5,45
Agriculteurs	9,09
Divers et sans profession	4,85

Notons que 28,48 % des députés catholiques ont terminé des études de droit.

Les chiffres sont éloquents. Les classes supérieures de la population détiennent 30,31 % des mandats. On peut y ajouter « divers et sans professions ». On obtient alors 35,16 %. Les classes inférieures totalisent 64,85 % des mandats dont 50,31 % vont aux salariés.

Il est remarquable que employés, enseignants, journalistes et militaires soient le groupe de tête : ces « cols blancs » salariés ont 43,64 % des mandats. Ce ne sont donc ni les intellectuels ni les professions libérales qui forment la fraction du parti aux Etats-Généraux. Comme pour les membres du parti, ce sont les classes moyennes dépendantes.

Par rapport au total des femmes :

Catholiques mariées	0 %
Catholiques célibataires	28,57 %
Non catholiques mariées	42,85 %
Non catholiques célibataires	28,57 %

Les députés catholiques sont mariés dans une proportion légèrement inférieure à celle de leurs collègues non catholiques. Mais si l'on ne regarde que les femmes, l'opposition est totale : pas une seule représentante catholique mariée, alors que c'est le cas de la majorité des femmes-députés non catholiques.

Le tableau suivant donne une évolution du groupe KVP à la deuxième Chambre.

	1958 %	1967 %
Juristes	10,00	9,52
Médecins	3,33	0
Ingénieurs	0	0
Industriels, banquiers	3,33	0
Petits indépendants	3,33	2,38
Agriculteurs	10,00	11,90
Employés, enseignants	60,00	50,00
Ouvriers	6,66	11,90
Sans, divers	3,33	14,28

On peut estimer qu'entre ces deux dates une démocratisation s'est produite dans la fraction, dans le sens d'une plus grande conformité avec la composition sociale de la population catholique.

Avec cependant une réserve importante :

En 1952, 50 % de la fraction KVP est universitaire.

En 1967 on passe à 59,52 %.

Dans le prochain tableau nous comparons la situation en 1952 des députés KVP par rapport au total des députés (2).

Profession	K.V.P. %	Total élus %	Différence %
Juristes	10,00	7	+ 3,00
Médecins	3,33	1	+ 2,33
Industriels, banquiers	3,33	3	+ 0,33
Petits indépendants	3,33	2	+ 1,33
Agriculteurs	10,00	7	+ 3,00
Employés, enseignants	60,00	54	+ 6,00
Ouvriers	6,66	12	— 5,34
Sans, divers	3,33	14	— 10,67

Ces chiffres montrent qu'au sein de la fraction KVP les « cols blancs » sont mieux représentés que dans l'ensemble de la deuxième Chambre, alors que les « cols bleus » sont nettement sous représentés.

(2) C.B.S. : Statistiek der verkiezingen 1967. Tweede Kamer der Staten-Generaal, 15 februari.

C.B.S. : Jaarcijfers voor Nederland, 1953-1954.

Notons aussi la forte proportion des agriculteurs. Les salariés font, dans les deux catégories, les deux tiers de la Chambre. On ne peut donc pas parler d'une représentation bourgeoise. Le parti essaya de composer sa fraction d'une part d'un certain nombre de généralistes recrutés parmi les juristes, d'autre part de représentants des divers milieux sociaux catholiques. Il faut bien se dire que dans la catégorie « employés-enseignants » comme dans celle « ouvriers » ce sont principalement des syndicalistes que l'on retrouve avec des fonctionnaires du parti.

Remarquons que la proportion de nobles dans la fraction est de 3,64 %.

IV. Age lors de la première élection.

L'âge moyen lors de la première élection est de 44 ans. Cependant que l'âge le plus fréquent est de 43 ans. Rappelons que l'âge minimum d'éligibilité est de 30 ans.

Voici le résultat de nos recherches :

<i>Elus</i>	<i>%</i>
de 30 à 39 ans	33,33
de 40 à 49 ans	42,42
de 50 à 59 ans	21,21
de 60 à 69 ans	2,42
70 ans et plus	0,61

Ainsi donc, seulement un tiers des députés catholiques sont élus avant 40 ans. Les trois quarts le sont avant 50 ans.

48,48 % sont élus pour la première fois entre 33 et 43 ans (inclus)

47,88 % sont élus pour la première fois entre 42 et 52 ans (inclus)

45,45 % sont élus pour la première fois entre 34 et 43 ans (inclus)

60,00 % sont élus pour la première fois entre 33 et 46 ans (inclus)

L'âge au sein de la fraction KVP se situe comme suit : (3)

	<i>1952</i> <i>%</i>	<i>1967</i> <i>%</i>
de 30 à 39 ans	6,66	14,28
de 40 à 49 ans	36,66	38,09
de 50 à 59 ans	40,00	35,71
de 60 à 69 ans	16,66	11,90

(3) C.B.S. : Statistiek der verkiezingen 1967. Tweede Kamer der Staten-Generaal, 15 februari, blz. 25.

C.B.S. : Jaarcijfers voor Nederland, 1953-1954, blz. 48.

L'âge moyen se traduit dans les chiffres suivants :

<i>Années</i>	<i>K.V.P.</i>	<i>Deuxième Chambre Total</i>
1952	51 ans 1 mois	51 ans 9 mois
1956	51 ans 7 mois	50 ans 9 mois
1959	51 ans 5 mois	51 ans
1963	50 ans 2 mois	49 ans 9 mois
1967	48 ans 6 mois	46 ans 7 mois

A partir des années cinquante, on assiste à un rajeunissement de la représentation catholique. Il n'y a pas de différences notables entre catholiques et non catholiques pendant la période que nous étudions. L'âge lors de la première élection reste élevé. En général, l'élu a déjà à son actif une vie de dévouement au parti et aux organisations sociales catholiques. L'élection est une récompense, une consécration.

V. Durée du mandat.

Nous totalisons ici les divers mandats à la deuxième Chambre qu'un même individu a pu détenir pour le parti. La durée moyenne du mandat, pendant la période étudiée, fut de 126 mois, soit 10 ans et demi.

La durée la plus fréquente est de 31 mois. Le mandat le plus court fut 1 mois, le plus long 36 ans et 9 mois.

64,85 % des députés restent entre 0 et 12 ans à la deuxième Chambre. Personne ne reste plus de 40 ans.

1° Ont une durée de mandat comprise entre :

0 et 4 ans	30,30 %
4 et 8 ans	12,12 %
8 et 12 ans	22,42 %
12 et 16 ans	10,91 %
16 et 20 ans	13,33 %
20 et 24 ans	1,82 %
24 et 28 ans	5,45 %
28 et 32 ans	1,82 %
32 et 36 ans	1,21 %
Plus de 36 ans	0,61 %

2° Le tableau suivant donne la durée du mandat par pourcentage décroissant.

Ont commencé	100 %
Ont fait au moins 4 ans	69,70 %
Ont fait au moins 8 ans	57,58 %
Ont fait au moins 12 ans	35,15 %
Ont fait au moins 16 ans	24,24 %
Ont fait au moins 20 ans	10,91 %
Ont fait au moins 24 ans	9,09 %
Ont fait au moins 28 ans	3,64 %
Ont fait au moins 32 ans	1,82 %
Ont fait au moins 36 ans	0,61 %

VI. Carrière politique.

Nous entendons par carrière politique l'ensemble des mandats publics qu'un député catholique a pu remplir au cours de sa vie. A un premier niveau nous considérons la situation lors de la première élection à la deuxième Chambre.

<i>Mandat</i>	<i>% de députés ayant exercé la fonction de</i>
Conseiller communal	7,93
Echevin	4,84
Bourgmestre	3,03
Conseiller provincial	4,84
Député permanent	0,00
Sénateur	3,03

Le nombre de mandats politiques occupés lors de la première élection se répartit comme suit :

<i>Nombre de postes</i>	<i>%</i>
0	81,81
1	13,33
2	4,24
3	0,60

Bien sûr, le nombre de sièges de conseillers communaux à pourvoir est bien plus important que celui des autres catégories. Le bourgmestre est un fonctionnaire. Le résultat est très clair.

81,81 % des députés catholiques n'ont occupé aucun poste politique avant leur première élection à la deuxième Chambre. 95,14 % n'ont rempli au maximum qu'un seul mandat public. Cela signifie que la très grande majorité des députés catholiques n'ont, lors de leur première élection, qu'une expérience pratique très peu importante de la politique locale. Le mandat le plus fréquent est celui de conseiller communal. Il n'y a que 4,84 % de députés qui ont accompli au moins deux mandats lors de leur première élection.

Le second point de vue est la carrière politique totale, soit la somme des postes représentatifs au moment de la dernière élection à la deuxième Chambre.

<i>Mandats</i>	<i>% de députés ayant exercé la fonction de</i>
Conseiller communal	23,64
Echevin	15,15
Bourgmestre	11,51
Conseiller provincial	18,79
Député permanent	7,88
Sénateur	4,24

Le tableau suivant donne la différence en pourcentage entre la première et la deuxième élection.

<i>Postes</i>	<i>Différence entre la première et la dernière élection en %</i>
Conseiller communal	+ 15,71
Echevin	+ 10,31
Bourgmestre	+ 8,48
Conseiller provincial	+ 13,95
Député permanent	+ 7,88
Sénateur	+ 1,21

Donnons maintenant le nombre de mandats politiques remplis lors de la dernière élection :

	<i>Nombre de mandats politiques remplis</i>	<i>% de députés</i>
0		47,88
1		30,30
2		15,76
3		4,85
4		1,21

Ainsi donc, 78,18 % des députés catholiques n'ont exercé au maximum, au moment où ils cessent de faire partie de la deuxième Chambre, qu'un seul mandat politique autre que celui de député. Cela montre que les carrières politiques locale et nationale sont parallèles et ne se recourent que chez peu d'individus.

Le système électoral néerlandais qui considère le pays comme une seule circonscription rend une forte implantation locale non indispensable. La carrière politique peut se faire directement au niveau national. L'action des organisations sociales est importante.

Au cours de la période 1918-1965 dans le parti catholique aux Pays-Bas, l'on peut donc distinguer quelques lignes de forces quant à la représentation parlementaire.

Les députés catholiques sont dans une large mesure des hommes mariés, souvent universitaires, se situant dans les classes moyennes dépendantes.

Mais quatre caractéristiques sont particulièrement importantes : l'âge moyen de la première élection à la 2^e Kamer est 44 ans, la durée moyenne des mandats est d'une dizaine d'années, les députés n'ont guère d'implantation locale et en plus ils sont très mal payés. Les Néerlandais se flattent d'avoir les Représentants les meilleur marché d'Europe.

De tout cela résulte qu'une majorité de députés se retrouvent au milieu de la cinquantaine sans situation politique.

Dès lors il est très net que les plus prévoyants ont bien été obligés de donner des gages en vue d'une reconversion. Cela se fait en général en faveur des organisations sociales qui voient ainsi leur poids politique être augmenté d'une façon indirecte.

Aux Pays-Bas, on ne peut pas parler de carrière politique proprement dite, les risques sont grands, les avantages minces ; les candidats sont alors, soit des indépendants qui font cela en plus de leur vie professionnelle, soit des « fonctionnaires » des organisations sociales catholiques.

Dans le recrutement du personnel politique l'on n'a pas une image qui serait une représentation proportionnelle des différentes couches de la population.

Aux Pays-Bas, comme dans bien des pays, n'est pas encore résolu le problème de l'accession de tous les citoyens qualifiés à la fonction représentative.

